

— Mohamed Alem, sous-directeur des titres et documents de voyage ;

— Aïssa Romani, sous-directeur des relations avec les représentations diplomatiques et consulaires et les organisations internationales à la direction générale du protocole ;

— Oualid Chérif, sous-directeur des affaires judiciaires et administratives ;

— Djihed-Eddine Belkas, sous-directeur des questions de sécurité régionale ;

— Abdelkader Dehendi, sous-directeur des visas et des questions aériennes et maritimes ;

appelés à exercer d'autres fonctions.

-----★-----

Décret présidentiel du 7 Jomada Ethania 1430 correspondant au 1er juin 2009 mettant fin aux fonctions d'un ambassadeur conseiller au ministère des affaires étrangères.

Par décret présidentiel du 7 Jomada Ethania 1430 correspondant au 1er juin 2009, il est mis fin, à compter du 2 novembre 2008, aux fonctions d'ambassadeur conseiller au ministère des affaires étrangères, exercées par M. Abdallah Baali, appelé à exercer une autre fonction.

-----★-----

Décret présidentiel du 7 Jomada Ethania 1430 correspondant au 1er juin 2009 mettant fin aux fonctions d'ambassadeurs extraordinaires et plénipotentiaires de la République algérienne démocratique et populaire.

Par décret présidentiel du 7 Jomada Ethania 1430 correspondant au 1er juin 2009, il est mis fin, aux fonctions d'ambassadeurs extraordinaires et plénipotentiaires de la République algérienne démocratique et populaire, exercées par MM. :

— Mohamed Khelladi, à Caracas (République de Vénézuéla), à compter du 30 juin 2008 ;

— Abdelkarim Benhassine, à Conakry (République de Guinée), à compter du 30 novembre 2008 ;

— Abdelaziz Maoui, à Tunis (République tunisienne), à compter du 31 octobre 2008.

Décret présidentiel du 7 Jomada Ethania 1430 correspondant au 1er juin 2009 mettant fin aux fonctions d'ambassadeurs de la République algérienne démocratique et populaire.

Par décret présidentiel du 7 Jomada Ethania 1430 correspondant au 1er juin 2009, il est mis fin, à compter du 30 juin 2008, aux fonctions d'ambassadeurs de la République algérienne démocratique et populaire, exercées par Mme. et MM. :

— Youcef Yousfi, ambassadeur à l'Organisation des Nations unies à New York ;

— Lahssan Boufarès, ambassadeur à Damas (République arabe syrienne) ;

— Mohamed Ennadir Larbaoui, ambassadeur auprès de la République islamique du Pakistan à Islam Abad ;

— Latifa Yahiaoui épouse Benazza, ambassadrice à Copenhague (Royaume du Danemark) ;

— Fouad Bouattoura, ambassadeur à Maputo (République du Mozambique) ;

— Mohamed Benhocine, ambassadeur auprès de la République du Chili ;

appelés à exercer d'autres fonctions.

-----★-----

Décret présidentiel du 7 Jomada Ethania 1430 correspondant au 1er juin 2009 mettant fin aux fonctions d'un ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, représentant permanent adjoint de la République algérienne démocratique et populaire auprès de l'O.N.U à New York.

Par décret présidentiel du 7 Jomada Ethania 1430 correspondant au 1er juin 2009, il est mis fin, à compter du 1er juillet 2008, aux fonctions d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, représentant permanent adjoint de la République algérienne démocratique et populaire auprès de l'O.N.U à New York, exercées par M. Mourad Benmehidi, appelé à exercer une autre fonction.

-----★-----

Décrets présidentiels du 7 Jomada Ethania 1430 correspondant au 1er juin 2009 mettant fin aux fonctions de consuls généraux de la République algérienne démocratique et populaire.

Par décret présidentiel du 7 Jomada Ethania 1430 correspondant au 1er juin 2009, il est mis fin, à compter du 30 juin 2008, aux fonctions de consul général de la République algérienne démocratique et populaire à Montréal (Canada), exercées par M. Abdelaziz Sebaa, appelé à exercer une autre fonction.